Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 34 (1942)

Heft: 8

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

talité, enfin la portée des mesures concernant le travail forcé des

femmes et l'accélération de la production.

Quel que soit le destin de la Russie, dans la lutte qu'elle mène pour la vie ou pour la mort, les femmes actuellement ne sont pas appelées à jouer un rôle moins héroïque que les hommes.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

Fédération suisse des cheminots.

Un rapport de 280 pages, présenté avec goût, nous renseigne sur l'activité de la Fédération suisse des cheminots (S.E.V.) en 1941. Un avant-propos passe en revue les graves événements mondiaux qui rendent si incertaine depuis quelques années la situation de notre pays. Après avoir esquissé les difficultés que la durée de la guerre accumule, cette préface, comme l'an dernier, rappelle le danger de la disjonction des prix et des salaires: «Sous ce rapport, comme dans la question de la répartition des sacrifices en matière d'impôts, la situation s'est tendue cette année d'une façon qui n'est pas sans comporter quelques dangers. Les petites gens ont été trop fortement chargées, les riches trop peu. Les autorités ont aussi manqué de sens psychologique. Vers la fin de l'année, certaines corrections fiscales ont été accordées et la tension générale a dès lors diminué.» Puis les auteurs de cette introduction, les collègues G. Beck, président de la S.E.V. et le collègue R. Bratschi, secrétaire général, poursuivent: « Notre peuple doit aussi songer dès maintenant à ce qui viendra après la guerre. Si la plus grande prudence est de saison à l'égard des déclarations des belligérants, on ne peut cependant s'attendre au simple retour à l'état de choses de 1939, ou même de 1914. La guerre modifie les circonstances; elle change aussi les hommes. Les conditions économiques et sociales de notre peuple surtout devront être empreintes de plus de justice si l'on veut éviter de sérieuses perturbations. Les beaux discours n'ont pas manqué au cours de cette année de jubilé de la Confédération suisse. Mais dans les temps où nous vivons, les faits seuls comptent. La glorification du travail de nos aïeux n'a de sens que si nous sommes capables de continuer leur œuvre par une solution équitable des problèmes qui nous sont posés.» Quant à la S.E.V., elle a de nouveau à son actif « une année de travail sérieux et intense. Les déceptions ne lui ont pas manqué, mais elle a aussi enregistré des succès réjouissants. L'entente conclue vers la fin de l'année avec le Conseil fédéral dans la question des allocations pour 1942 revêt une importance toute particulière, non seulement pour nos membres, mais en général pour la politique sociale de l'Etat. Sans manquer de modestie, la S.E.V. peut revendiquer une bonne part de ce succès. Elle a rempli consciencieusement son devoir dans cette période difficile, s'efforçant de servir loyalement ses membres, de servir le peuple tout entier, de servir les institutions démocratiques de la Confédération suisse ».

Le rapport commente également les relations entre la S.E.V. et l'Union syndicale suisse. Le collègue Bratschi étant tout à la fois président de celle-ci et secrétaire général de celle-là, ce serait commettre un impardonnable oubli que de ne pas rappeler quelques-unes de ses remarques:

« Nous ne voulons pas cacher que certaines tensions se sont produites depuis quelque temps dans les rangs de l'Union syndicale suisse et que le

congrès ne les a pas diminuées. Si l'on voulait tenter d'entraîner l'Union syndicale dans les eaux d'un parti politique, nous devrions reconsidérer l'attitude de notre fédération à l'égard de notre organisation centrale. A la fin de l'année, le collègue Conrad Ilg, représentant de la F.O.M.H., a déposé son mandat de membre du comité syndical. La démission du collègue Ilg est très regrettable. Il convient de relever spécialement à cette place les mérites que ce militant s'est acquis dans le mouvement syndical. On ne peut pas négliger non plus que la F.O.M.H. groupe environ un tiers de l'ensemble des membres de l'U.S.S. Si celle-ci a pu supporter les conséquences de la guerre sans subir de dommages sensibles dans ses effectifs, elle le doit précisément en grande partie à la F.O.M.H. »

A la fin de l'année, l'effectif des membres était de 32,245 contre 31,574 au début de janvier, soit en augmentation de 771. Les recettes de la fédération ont atteint la somme globale de fr. 970,788.34 dont fr. 743,931.— provenant des cotisations des membres. Les dépenses se montent à fr. 957,358.75, soit un excédent de recettes de fr. 13,429.59.

Le bilan général de la *Coopérative des stations de vacances* boucle par une somme de fr. 1,965,676.49 à l'actif et au passif. Les engagements de la S.E.V. dans la Coopérative totalisent fr. 1,199,606.47.

A la fin de l'année, la Caisse d'assurance S.E.V. comptait 39,139 membres, avec un capital assuré de fr. 44,752,310.—. Au cours des trois dernières années, les prestations de la Caisse d'assurance ont évolé comme suit:

		1941 Fr.	1940 Fr.	1939 Fr.
Assurance		1,026,780.50	957,427.70	909,100.—
Remboursement de primes		53,987.75	58,743.60	67,823.50
Participation aux bénéfices		53,776.—	47,876.—	41,492.
Rabais sur les primes		6,598.85	6,679.85	6,859.30
	Total	1,141,143.10	1,070,727.15	1,025,274.80

Ce rapport nous offre l'image d'une organisation solidement charpentée, en développement constant.

Cette impression a été renforcée par le Congrès annuel qui a eu lieu à Berne à la fin du mois de mai. Nous n'y revenons pas, ayant parlé de ce congrès dans le numéro 5 de la «Revue syndicale» (page 165).

La Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation en 1941.

« Notre fédération se trouve de nouveau en plein développement. Le nombre des membres inscrits comme celui des membres cotisants a augmenté. Les signes passagers de paralysie, causés par les événements de guerre 1939/40, ont été vaincus, et les vides occasionnés par le service militaire dans les cadres de nos hommes de confiance, ont été comblés. » Dès la première page de ce rapport, présenté de la manière la plus originale, nous respirons une atmosphère de confiance que la lecture ne fera que renforcer. Au cours de l'exercice, le nombre des membres, après avoir baissé constamment pendant les deux années précédentes, a passé de 22,776 à 23,367, mais sans atteindre toutefois le maximum antérieur. Les recettes provenant des cotisations sont également en augmentation; elles atteignent près de 1,5 million de francs contre 1,4 million en 1940. L'accroissement des effectifs est dû avant tout au recrutement des membres féminins, dont le nombre a passé de 6008 à 6626;

celui des membres masculins a légèrement fléchi de 16,768 à 16,768. Le groupe le plus nombreux est celui du personnel auxiliaire du commerce (19,2% des effectifs) puis celui des chauffeurs (16,9%). Si l'on ne tient compte que du nombre des membres cotisants, l'augmentation est même de 875 membres à la fin de l'exercice et le niveau de 1939 se trouve presque atteint.

Au cours des trois dernières années, les recettes provenant des cotisations ont évolué comme suit:

		1939 Fr.	1940 Fr.	1941 Fr.
Sections		237,890.88	212,083.03	224,648.59
Caisse centrale		447,827.88	387,656.25	442,533.79
Caisse de secours		112,452.06	153,392.50	166,199.49
Fonds pour les indemnités		54,639.60	52,163.95	54,418.50
Fonds de solidarité		57,934.53	100,985.67	81,587.68
Caisse d'assurance-chômage		675,194.15	507,605.55	528,269.25
	Total	1,585,939.10	1,413,886.95	1,497,657.30

La diminution des recettes du Fonds de solidarité est due uniquement à des transferts internes destinés à éviter aux mobilisés le versement de la demicotisation de l'assurance-chômage exigé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail en application de l'arrêté du Conseil fédéral du 13 septembre 1940. Quant à l'accroissement des recettes de la caisse centrale, il provient en premier lieu d'un recul des « cotisations de mobilisés ». En 1941, 2400 membres en moyenne ont été constamment mobilisés contre 3500 en 1940.

Le déficit de la caisse centrale atteint fr. 96,280.06 (le budget avait prévu fr. 38,850.—.). L'augmentation des dépenses est due principalement à la hausse du coût de la vie, de même qu'à un investissement plus considérable à l'article «Bibliothèque et éducation» (fr. 14,675.60).

Au cours de l'année, la fédération a versé les secours suivants:

Secours de maladie .		Fr.	75,202.—
Secours d'accouchement		>>	2,845.—
Secours de chômage .		>>	2,126.—
Secours extraordinaires			39,953.—
Assistance judiciaire .			14,024.—
Secours de voyage .		>>	54.—
Indemnités finales .		>>	29,280.—

Les indemnités journalières versées par la caisse de chômage ont atteint fr. 438,672.63, dont fr. 381,051.07 ont été répartis entre 2198 chômeurs complets et fr. 57,621.56 entre 474 chômeurs partiels. Comparativement à 1940, l'amélioration du degré d'occupation a eu pour résultat sur un recul des prestations de fr. 127,167.52. La régression du nombre des bénéficiaires et la rentrée satisfaisante des cotisations ont permis un excédent de recettes de fr. 226,034.36.

Le rapport d'activité proprement dit est précédé d'une longue et intéressante étude sur «l'économie de guerre et le ravitaillement en denrées alimentaires», qui donne un aperçu complet de toutes les mesures prises dans ce domaine. Nous lisons dans les conclusions: «Nous constatons que les restrictions ordonnées jusqu'à présent n'ont pas imposé de réels sacrifices au peuple suisse. Nous n'avons donc pas le droit de nous plaindre ni de parler de privations, surtout si nous comparons notre sort à celui de nos voisins. Néanmoins, ces constatations ne justifient aucunement l'optimisme dangereux qu'on rencontre trop souvent chez nous. La situation favorable dont nous avons bénéficié jusqu'à présent est imputable avant tout aux mesures de prévoyance qui avaient été prises avant la guerre déjà. Mais les stocks ne sont pas inépuisables et nous

allons devoir faire fond de plus en plus sur nos propres ressources. Nul ne peut prévoir dans quelle mesure nos importations permettront de compléter la production indigène. C'est donc maintenant seulement que nous allons engager la lutte contre la faim, lutte qui pourra durer des années...»

*

Sous la présidence du collègue H. Leuenberger, président central, les délégués de la F. C. T. A. ont tenu leur neuvième congrès ordinaire, le 30 mai, en nous avons déjà parlé dans la «Revue syndicale» numéro 5 de mai dernier, page 165. Nous complétons le résumé que nous avons publié par les notes suivantes:

Après le discours principal prononcé par le président H. Leuenberger, le collégue Meier a développé le projet de programme.

Le projet de programme qui doit permettre d'accroître l'efficacité des efforts déployés par la F. C. T. A., notamment en ce qui concerne la propagande et le recrutement parmi les travailleurs non organisés. Lorsque le collègue Meier a rappelé que «ce n'est pas Marx qu'il importe de consulter en premier lieu, mais la situation réelle», il a recueilli l'adhésion presque unanime du congrès. Le nouveau programme comprend 5 chapitres. Le premier définit le domaine d'organisation de la fédération, le second souligne la solidarité qui doit unir tous les travailleurs organisés dans le mouvement syndical libre tandis que le troisième fixe la politique à suivre par la fédération en vue de défendre les intérêts des membres. Mais ce sont sans contredit les chapitres IV et V qui donnent à ce programme toute sa signification:

IV

La F. C. T. A., avec l'ensemble de ses membres, se déclare partisane d'une Suisse libre, démocratique et indépendante. En appuyant tous les efforts et toutes les forces aptes à assurer la liberté et l'indépendance du pays, elle veut assurer au peuple tout entier une extension des institutions sociales et créer une protection digne et efficace de la classe laborieuse.

Dans la libre conclusion de contrats collectifs de travail, elle entrevoit une solution importante et utile pour améliorer les conditions d'existence de ses membres et éviter les conflits sociaux. Toutes les questions intéressant la situation de la classe laborieuse et pouvant servir à sa progression doivent trouver leur solution avec les employeurs et les autorités disposés à une entente. Elle considère comme l'une de ses tâches essentielles et urgentes l'obtention de possibilités de travail suffisantes. Cette réalisation ne peut être obtenue que par la création d'occasions de travail productif dans l'intérêt du ravitaillement du pays, de l'industrie suisse d'exportation, de l'industrie des étrangers, etc., ainsi que par l'extension du LABEL. et la réalisation tant attendue de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité.

Aussi résolue que soit la F. C. T. A. d'obtenir par la voie d'une entente avec le patronat compréhensif une part équitable du salarié au produit de son travail, aussi intransigeante sera-t-elle à l'égard des employeurs ne comprenant pas leur mission sociale et contre lesquels elle emploiera ses moyens de lutte (grève, boycott, etc.).

V

La F.C.T.A. a conscience que la réalisation de ces postulats ne représente qu'une solution partielle des problèmes de l'heure et de l'avenir. Pour elle, la cause des guerres et des crises, celle de la misère de la population laborieuse, doit être recherchée dans le système économique actuel qui refuse au salarié un droit de discussion et l'égalité des droits. A la place du système économique actuel, elle cherche à substituer une véritable économie démocratique et sociale. La F. C. T. A. s'engage à travailler à la construction d'un tel ordre avec tous les milieux prêts à intervenir et à œuvrer en sa faveur et qui se placent sur le terrain de la démocratie. Dans le cadre des statuts, elle met au service de cette tâche toutes ses forces, tout en sauvegardant pleinement son autonomie, son indépendance politique et la neutralité religieuse.

Le congrès a encore procédé à divers amendements des statuts. Passant à l'élection des autorités fédératives, les délégués se sont ralliés aux propositions qui leur avaient été soumises. A la presque unanimité des voix, le collègue Leuenberger a été élu président central, le collègue Deininger vice-président et le collègue Schneiter caissier central.

A l'Etranger.

HONGRIE.

Une ordonnance a organisé en Hongrie le placement public des travailleurs agricoles sur le plan national.

YOUGOSLAVIE.

La suppression du droit d'association.

Aux termes d'un décret rendu en date du 9 mai 1941 par le chef des forces d'occupation en Serbie, toute activité est désormais interdite aux associations existant dans le pays, à l'exception de celles qui poursuivent exclusivement un but économique. La continuation des associations purement économiques et la création de nouvelles associations de ce genre sont subordonnées à l'agrément des autorités militaires. Toute infraction est punie de la peine de mort, ou, dans les cas de moindre gravité, de la peine de travaux forcés ou d'emprisonnement.

INDE.

La conciliation et l'arbitrage.

Pendant l'été de 1941, le Gouvernement de l'Etat indien de Mysore a institué une commission, composée de fonctionnaires et de représentants des employeurs et des travailleurs, qui a été chargée d'examiner la législation en vigueur dans l'Inde britannique en vue du règlement des conflits de travail par voie de conciliation et d'arbitrage. Cette décision a été prise à la suite d'enquêtes qui avaient révélé une recrudescence des conflits de travail dans l'Etat en question.

AFRIQUE DU SUD

Réglementation de l'emploi.

Une réglementation spéciale a été promulguée dans l'Union de l'Afrique du Sud le 15 septembre 1941, en vue de fixer les conditions de réintégration des travailleurs qui quittent leur emploi pour le service militaire.

En présence d'une pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée, le gouvernement a pris des mesures supplémentaires pour étendre la réglementation de l'embauchage et du placement des travailleurs dans les industries essentielles et pour élargir le champ d'application des règlements sur le contrôle de la main-d'œuvre industrielle. D'autre part, en vue de faire face aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des industries de guerre, on a recours à l'Organisation centrale de la formation technique.